

Reichshoffen, le 20 juillet 2021

Chers spectatrices et spectateurs,

Après l'annonce du Président Emmanuel Macron, le 12 juillet 2021, de nouvelles dispositions doivent être prises dans les lieux culturels : cinémas et salles de spectacle.

A partir du 21 juillet 2021 : le « pass sanitaire » est étendu à tous les lieux de loisirs et de culture rassemblant **plus de 49 personnes** (par salle).

Le « pass sanitaire » s'applique à tout spectateur de plus de 11 ans, sauf pour les jeunes de 12 à 17 ans inclus, pour qui il n'entrerait en vigueur que le 30 août.

**Pris par les délais très courts pour mettre en application les nouvelles dispositions et en tenant compte de la fréquentation de nos séances, la castine a décidé de limiter la jauge des séances cinéma à 49 spectateurs jusqu'au 31 juillet inclus. Cela implique que le « pass sanitaire » ne sera pas demandé pour accéder à notre salle pendant cette période.**

**En résumé, jusqu'au 31 juillet 2021 inclus, dans notre cinéma, en accord avec les dispositions gouvernementales :**

- Limitation de jauge à 49 spectateurs,
- Pas de contrôle de « pass sanitaire »,
- Port du masque obligatoire dans l'établissement à partir de 11 ans, recommandé à partir de 6 ans, comme précédemment.

Bien évidemment, ces dispositions pourront évoluer à tout moment et notamment à partir du 1<sup>er</sup> août, selon les décisions gouvernementales.

Sophie André, la Directrice